

## PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET

Nice, le 14 NOV. 2019



## Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2018, la révision du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune de Vallauris. La direction départementale des territoires et de la mer est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Cabinet Merlin.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions d'association et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2018. Le 12 mars 2019, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune de Vallauris.

Monsieur Charles Ange Ginésy, Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes Hôtel du Département 06003 Nice J'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le Préfet,

Prien = Com,

Françoise TAHERI

La Secrétaire Générale

P.J: un dossier de PPR valant porter à connaissance

Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse

Hotels Besonté / Avisé le :	Departeme	yt	TC 30A - 20173233TO	éro de l'AR :	VIS D AR 2	OMMANDÉ: E RÉCEPTION C 140 813 4313 0	à FRAB	<b>医拉瑟氏政治</b>
Distribué le : Je soussigné(e) déclare □ Le destinataire □ Le mandataire	Signature  (PARRIVE et VOH)  si mandataire	COL	RR	Pinc	7	rvices de l'État dans les I	Alpes-Maritime	es la Mé
CNI / permis de cond Autre:  *Le facteur atteste par se signature que l's LA POSTE AGRÉMENT N° C606	12.01.9MO Ast 5012	ment. 6	2 5 NOV.		Directi	on Départementale des Service Déplacements Ri CADAM - 147 bd du 06286 NICE CE	isques Sécurité Mercantour DEX 3	;
	definant def	, and the same of	continue con	d demand	apparent	CADAM - 147 BU CE 06286 NICE CE COMMISSAUGH LIFTING	N              Eur	elleniet Wilder of terror